



Suis-je imposable ou pas en tant qu'étudiant?

Par **cerede2000**, le **18/01/2008** à **15:36**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si je doit remplir une déclaration pour les impôts ou pas.

Alors je suis étudiant (Apprenti j'ai donc un salaire % du smic), et mes parents me verse une somme complémentaire, je bénéficie également des APL.

Au total je touche a peu près 1500€/mois tout rassemblé.

Suis-je imposable?

Merci :)

Par **Jurigaby**, le **18/01/2008** à **19:53**

Bonjour.

C'est à l'administration fiscale de dire si oui ou non vous êtes imposable. Moi, je pense que oui.

Ceci dit, dans tous les cas, vous devez remplir une déclaration.

Par **reno_8**, le **20/01/2008** à **11:59**

Je ne pense que vous l'êtes, les APL ne sont pas soumises à l'impôt, vos salaires d'apprentis sont trop faibles et le don des parents est inférieur aux seuils pour avoir à payer un impôt dessus. Dans le meilleur des cas vous gagnerez une prime pour l'emploi. mais oui il faut faire une déclaration